



ECOLE ST JUGON

5 RUE DU MENHIR – 56200 LA GACILLY

02 99 08 12 90 - <http://www.ecolesaintjugon.com>

## CONTRAT DE SCOLARISATION

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'école saint Jugon assume la scolarisation de *Nom* : ..... *Prénom* : ..... *Classe* : .....

Mr et Mme ....., responsables légaux, déclarent avoir pris connaissance des différentes informations notées dans le règlement intérieur de l'établissement ainsi que dans les feuilles de renseignements et d'autorisations diverses et déclarent y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les respecter.

Ils déclarent l'accepter sans réserve et inscrire leur enfant dans l'établissement. Ce contrat se poursuivra par tacite reconduction jusqu'au départ en 6<sup>ème</sup> ou au changement d'établissement.

L'école dirigée par Mr Jacques-Etienne LOBRY, chef d'établissement, accepte cette inscription et s'engage à assurer la scolarisation de l'enfant.

En contrepartie, Mr et Mme .....

1. S'engagent à s'acquitter des frais de scolarité ainsi que toutes les dépenses para et périscolaires (assurance individuelle-accident, garderie, goûter, participation aux sorties scolaires, ...)  
L'établissement s'engage à ne pas augmenter ses tarifs en cours d'année scolaire.
2. S'engagent à régler toute facture de remise en état ou de remplacement en cas de dégradation du matériel de l'établissement.
3. Acceptent que leur enfant soit photographié ou filmé pendant des activités scolaires, au cours d'une fête, lors d'évènements sportifs, ... et que ces photos servent éventuellement à un journal d'école, à une exposition, au site internet de l'école, aux communiqués de presse (tout ceci dans le respect de la loi concernant la diffusion d'images).
4. Acceptent que leur enfant se rende ponctuellement à pied à une activité en dehors de l'école en présence de l'enseignant (sport, informatique, visite, ...)
5. Reconnassent que sauf sanction disciplinaire, déménagement ou motif légitime accepté expressément par l'établissement, le présent contrat ne peut être résilié en cours d'année scolaire.
6. Ont pris note du droit d'accès aux informations recueillies :  
*Les informations recueillies par l'école sont obligatoires pour l'inscription de votre enfant. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées, conformément à la loi, jusqu'au départ de l'enfant, dans les archives de l'établissement. Certaines données sont transmises, à leur demande, au Rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.*

**Signature des parents ou tuteurs (précédée de la mention « lu et approuvé ») :**